

Nous avons eu plusieurs informations de la VP-CS.

L'UL a deux nouveaux membres de l'IUF (un junior et un senior).

Le principe du CPER a été soutenu par le premier ministre lors des assises des petites villes de France. Le dispositif devrait démarrer au 1er janvier 2015, avec une signature prévue à l'automne pour la Lorraine.

L'UL a par ailleurs une nouvelle VP fonctionnelle (communication) qui provient du CS.

Nous n'avons pas d'informations supplémentaires sur le Pacte.

La séance s'est poursuivie par l'approbation du CR du CS du 13 mai 2014, les avis (unanimentement favorables) pour la nomination des directeurs du CITHEFOR (EA 3452) et du LHSP – Archives Henri Poincaré (UMR 7117).

Puis nous avons eu une présentation du projet d'Archive Ouverte de l'UL.

Le principe est de rassembler l'ensemble de la production scientifique de l'Université dans une même plateforme. Un groupe de travail sur la définition des besoins et l'utilisation des systèmes existants a été créé. Nomination dans ce groupe d'un membre du CS.

Pour les dossiers ANR, les réponses sont attendues mi-juillet. Seulement 10% des projets de départ (nationalement) devraient être financés in fine.

Le CS a émis des avis sur la convention pluriannuelle IRT M2P, l'accord-cadre UL-CNRS-Institut Lafayette, la convention de renouvellement du LEA SFGEN.

Nous avons ensuite débattu du renouvellement des chaires CNRS-UL. Une forte discussion s'est engagée sur la pertinence du dispositif et l'intérêt du renouvellement. Il est à noter que si les conditions d'exercice pour le lauréat sont remarquables, elles engendrent une distorsion importante entre les collègues.

Un second sujet délicat était également à l'ordre du jour concernant le montant des primes à verser aux ERC (il y a maintenant 3 niveaux qu'il faut synchroniser avec les précédentes décisions du CS). Ce point est reporté au CS de septembre.

Puis nous avons longuement étudié les demandes de subvention « manifestations scientifiques UL » - 2ème campagne 2014.

45 000 euros au total ont été ventilés sur les différentes demandes.

A noter que d'une part les frais de publication doivent être inclus dans la demande de financement et d'autre part, la qualité de la rédaction du dossier de demande est primordiale pour que l'évaluation puisse être faite dans de bonnes conditions. Rappel : les demandes pour des journées d'études (engageant des frais limités, sans comités scientifiques et sans appels à contribution) sont à déposer auprès des Pôles Scientifiques.

La répartition des contrats doctoraux pour l'année universitaire 2014-2015 a fait l'objet d'une discussion puis d'une approbation, ainsi que les candidatures au prix de thèse 2014 de l'établissement.

Concernant les doctorants : deux représentants élus du CS ont été nommés au CPCS et au CLED.

Le CS a donné deux avis sur les calendriers :

- Avis sur la date limite de soutenance des thèses sans paiement des droits d'inscription : 1er janvier 2015
- Avis sur la date limite d'inscription et de réinscription en thèse : 15 janvier 2015 (avec fermeture d'apogée du 15 décembre et le 5 janvier

L'association d'enseignants-chercheurs et de chercheurs à une unité de recherche de l'UL a été à nouveau discutée pour expliciter les derniers points délicats. Le CS a émis un avis favorable.